



Paris, le 10 juillet 2020

## Compte rendu du GT COVID-19 du 9 juillet 2020

L'**UNSA** était représentée par Didier FLEURY, Gwendoline PROSPER, Martine HARNICHARD, Emilie CERISIER, Alain STEUX, Béatrice LAUGRAUD et Erwann COPPERE.

### Comment mieux préparer un nouveau rebond épidémique et quels enseignements tirer de la crise.

Le but de ce groupe était de faire un retour d'expérience notamment en préparation d'une nouvelle vague de circulation importante du virus.

#### Suite du déconfinement

A la fin de l'état d'urgence, le 10 juillet, toutes les règles d'exception tombent et l'on revient à une situation normale tout en maintenant les distanciations. Toutes les dispositions ont été communiquées aux structures.

Cependant, un point sera apporté pour les personnes vulnérables et celles qui habitent avec une personne vulnérable. En effet, à ce jour, un protocole du 24 juin du ministère du travail prévoit le cas de ces personnes : une publication va être faite par le MAA. Un agent déclaré comme personne vulnérable restera en télétravail si ses missions le lui permettent. Dans le cas contraire, un certificat du médecin précisant la nécessité d'isolement devra être fourni et l'agent sera placé en congés maladie.

La fin de l'état d'urgence se fait au niveau national mais si les préfets prennent des mesures dans les départements dont ils ont la charge, il faudra s'adapter. Il faut donc s'attendre à cette situation qui paraît plus plausible s'il y a un retour important de la pandémie.

Le questionnaire sur le travail distant est prêt et va être adressé aux agents pour réponse d'ici la fin de l'été. A partir des retours, le ministère prévoira une évolution des dispositifs actuels. La problématique de l'organisation du travail à distance est primordiale d'où le lancement du questionnaire qui intègre aussi les outils disponibles pour préparer un rebond épidémique.

Plusieurs directions régionales ont déjà organisé des questionnaires RETEX (retour d'expérience), le ministère va pouvoir coordonner toutes ces démarches.

### **Secrétariats Généraux Communs**

Leur mise en place a souvent été débattue dans le cadre de la réforme. Le ministère ré-insiste sur le fait que l'objectif est de tirer parti de la mutualisation pour aboutir à un service égal voire meilleur mais pas de dégrader les fonctions support. Cette mise en place a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour les instances de dialogue social, le ministère estime qu'un sujet aussi important ou complexe que les abattoirs ne peut se priver d'un dialogue social adapté. Le MAA porte donc la demande de mise en place de formation spécialisée sur la santé et la sécurité au travail. Les arbitrages finaux ne sont pas encore rendus.

### **Abattoirs**

Une instruction interministérielle propose une systématisation des tests en abattoir. La mise en œuvre est difficile car certains abatteurs rechignent à procéder au dépistage, par peur des conséquences en cas de résultat positif. Dans chaque département, il y a des discussions entre les Préfets, l'ARS et les Directions d'abattoir.

Le questionnaire N°3 est en cours de finalisation (départ fin de semaine).

### **Divers**

- **Prime COVID** : la volonté c'est que la prime soit payée sur la paye du mois d'août. Le recensement auprès des structures vient de s'achever. Un bilan par volumétrie des agents et des missions sera fourni dans les instances de dialogue social. La charge d'activité et la sujétion de caractère exceptionnel seront pris en compte.

Une réflexion est en cours sur la prise en charge des frais inhérents à l'activité en confinement (notamment sur les abonnements téléphoniques). La position définitive sera apportée aussi vite que possible.

- **Aïd El Khebir** : la circulaire doit être signée par plusieurs ministres mais sa diffusion a été retardée du fait du remaniement. Lundi, le projet a été diffusé aux directeurs départementaux. La note de service prévoit également les mesures liées au contexte COVID qui devront prendre en compte toutes les précautions de distanciation. Certaines restrictions supplémentaires seront intégrées : limitation des rassemblements, étalement des abattages sur 3 jours, limitation d'accès aux sites. Le contrôle de ces mesures sera fait par le ministère de l'Intérieur. Le MAA n'aura en charge que les inspections sanitaires mais en respectant aussi les mesures COVID.
- **Mission inter-inspection SSA** : la discussion budgétaire est en cours. S'il y a un transfert des missions CCRF au MAA, il faudra prévoir les budgets et les effectifs mais, pour l'instant, la décision de transfert n'est pas rendue.



## Déclaration intersyndicale

Alors que le pays se remet doucement des mois douloureux que nous venons de vivre avec la crise du Covid-19, les suites de la loi de transformation de la fonction publique se mettent en place à marche forcée et dans toute leur brutalité.

Les préfigurateurs des secrétariats généraux communs (SGC) ont reçu la semaine dernière une feuille de route débridée pour une finalisation de l'organisation des SGC d'ici septembre.

Si la plupart des directions départementales interministérielles ont pu adapter leur fonctionnement et leurs missions pour faire face à la crise, c'est grâce à la présence de moyens supports de proximité. Comment sera anticipée et gérée la prochaine crise par une direction pénalement responsable, mais sans aucun moyen à disposition ?

Ici, c'est la gestion des ressources humaines de proximité qui a montré sa pertinence. La création de services généraux communs, dans une unique, et bien réelle, logique de réduction des coûts, va contraindre toute capacité d'initiative et toute réactivité au profit d'une centralisation de la gestion des ressources humaines et des moyens généraux déshumanisés.

L'urgence est de conforter et renforcer les compétences des secrétariats généraux de proximité car la crise sanitaire que nous connaissons depuis trois mois et demi a montré la pertinence et le caractère indispensable de compétences organisationnelles et logistiques de proximité.

Et c'est désormais au tour des instances de dialogue social de proximité d'être malmenées dans les directions départementales interministérielles avec deux projets de décret, l'un modifiant le décret n° 2009-1484 relatif aux directions départementales interministérielles, l'autre relatif aux comités sociaux d'administration instaurés par la loi précitée.

Le premier projet de décret supprime les comités techniques et les comités d'hygiène et de sécurité dans les directions départementales interministérielles.

Le second prévoit au niveau départemental la création d'un comité social d'administration unique, présidé par le préfet, pour les services de la préfecture, des directions départementales interministérielles et le secrétariat général commun départemental. La création d'un comité social d'administration par direction départementale interministérielle sous l'autorité de chaque directeur départemental, n'est plus qu'une éventualité à discrétion de chaque préfet.

Aujourd'hui, le dialogue social s'effectue dans chaque direction départementale interministérielle, au plus près des agents sur des sujets concrets et locaux, différents selon la structure et maîtrisés par les directeurs. La proximité des instances permet une information et une prise de décision adaptée à chaque contexte. Cette organisation a montré toute son efficacité lors de la crise Covid-19.

Comment demain les problématiques des agents et des métiers (abattoir, contrôles en exploitation, inspection des filières agroalimentaires, de la distribution et de la restauration, gestion des aides PAC...) du ministère pourraient être abordées dans un comité social d'administration au périmètre trop vaste pour pouvoir y traiter autre chose que des problématiques transversales ? Un dialogue regroupant les thématiques des préfectures comme des directions départementales interministérielles sera forcément partiel et imprécis. D'autant plus que le fonctionnement de ces instances avait déjà pâti de la création des directions départementales interministérielles ayant pour certaines des activités disparates. Cette nouvelle fusion est une étape supplémentaire dans la désorganisation du « dialogue social » de proximité.

Les missions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dorénavant traitées dans un comité social d'administration unique ne pourront pas aborder concrètement tous les sujets liés aux risques des différents métiers techniques exercés par les agents de notre ministère, comme par ceux d'autres ministères et des préfectures, comme pouvaient encore le faire les instances sociales des directions départementales interministérielles.

Nous formulons donc aujourd'hui notre opposition à ces textes et le maintien d'instances dans les directions départementales interministérielles permettant la poursuite et la diversité d'un dialogue social de proximité. Nous souhaitons également connaître la position de notre nouveau ministre sur ce sujet.

Fait à Paris, le 9 juillet 2020

Les représentants des organisations syndicales siégeant au comité technique ministériel